

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :

- De situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.
- De comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de l'engin pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.
- D'expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation d'engins de chantier. (décret et arrêté du 02.12.98 – recommandation CNAMTS R 372M).
- De réaliser en sécurité les opérations prescrites, impliquant la mise en œuvre des engins de chantier.

Public et pré requis :

- Tout public
- Groupe max : 6 stagiaires
- Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du français
- Aptitude médicale à la conduite de l'engin
- Etre âgé de 18 ans et plus.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Apports théoriques sur video-projecteur
- Exercices pratiques sur les matériels
- Remise d'un livret stagiaire
- Personnel expérimenté pour la formation et certifié pour la délivrance des CACES®

Suivi et évaluation des résultats :

- Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis
- Fiche de présence
- Attestation formation individualisée
- Délivrance des CACES®

Durée et lieu :

- 21 heures sur 3 jours
- SUR SITE / dans notre centre de formation

THEORIE

1. La réglementation : décret et arrêté du 02.12.98 ; recommandation CNAMTS R 372M.
 - Les documents à présenter lors d'un contrôle.
 - Les rôles des différents organismes.
 - Rôles et responsabilités du chef de chantier, du conducteur de travaux et du chef d'équipe.
2. Classification, technologie
 - Les principaux types d'engins.
 - Leurs principaux organes.
 - Le fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité.
3. Sécurité
 - Connaître les principaux risques : renversement, heurts, environnement (réseaux enterrés, réseaux aériens).
 - Les règles de conduite, de circulation et de stationnement.
 - Les dispositions générales de sécurité.

PRATIQUE

1. Vérifications
 - Contrôler visuellement l'état de l'engin
 - Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
2. Conduite, circulation, manœuvres.
 - Circuler sur différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage, en marche AV et AR
 - Respect des règles et panneaux de circulation.
 - Utilisation de l'avertisseur sonore.
 - Chargements et déchargements sur porte engin.
3. Maintenance
 - Effectuer les opérations d'entretien de son ressort.
 - Vérifier les différents niveaux.
 - Signaler les anomalies.

TEST

1. Evaluations théoriques
2. Evaluations pratiques

Test CACES® établi suivant le référentiel CNAMTS R 372M